



Droit d'accession d'un terrain familiale

Par **boulangic_old**, le **25/07/2007** à **06:00**

Bonjour,

je vis depuis 1974 sur un terrain de 3800m² dont 1100m² m'appartiennent. le restant appartient à mes parents. Or ce terrain était autrefois cultivé, mais depuis le décès de mon père en 1984 il n'y a plus aucune culture. nous l'entretenez à nos frais depuis 23 ans. (jardins, pelouse, plantations diverses) Personne ne s'étant jamais préoccupé du terrain depuis 1984. Or ma mère étant âgée maintenant je commence à m'interroger sur les droits de succession. J'ai entendu parler d'une loi qui dit que toute personne s'occupant d'un terrain familiale pendant plus de 25 ans pouvait acquérir ce terrain à titre gratuit? pouvez vous m'éclaircir sur cette loi et si réellement elle existe? merci, bien à vous.